

En plus, il vous faut le kiosque de la barre, le logement de l'équipage, le mess et l'espace pour emmagasiner les accessoires de rechange. Tout l'espace disponible sous le pont est employé de cette façon.

Maintenant, s'il faut un radiotélégraphe, il vous faudra avoir des transmetteurs et des récepteurs principaux et d'urgence, une antenne qui, dans bien des cas, nécessitera un mât supplémentaire, et une source d'énergie principale et auxiliaire. Non seulement cela, mais il vous faudra pour l'opérateur de radio une cabane située sur le pont supérieur et ordinairement à l'arrière du kiosque de la barre, et cette cabane ne serait utilisée que par l'opérateur et son installation. En plus de loger l'opérateur, il vous faut les appareils de sauvetage nécessaires pour cet homme, autant de facteurs qui touchent à la stabilité du navire.

Le point suivant est celui-ci: que feront ces opérateurs de radio? On ne leur demande qu'une chose, soit de faire fonctionner leur appareil et de le maintenir en bon état. Ils ne font pas autre chose. Ils ne sont pas disponibles pour faire du travail sur le navire. Les propriétaires de ces remorqueurs travaillent pendant environ 20 jours par mois, déduction faite des vacances. Et lorsqu'il sont amarrés pendant parfois trois ou quatre semaines, sans tenir compte de l'amarrage normal, la répercussion économique, comme vous pouvez vous en rendre compte, sera très considérable.

M. McIVOR: Et quant à la question de donner congé aux hommes le dimanche?

Le TÉMOIN: Je ne suis pas certain au sujet du congé du dimanche.

L'hon. M. CHEVRIER: Le révérend Dan McIvor vous a posé cette question; alors, il faut que vous soyez prudent.

Le TÉMOIN: Le coût de l'installation du télégraphe et les modifications nécessaires, même si ces modifications peuvent être faites, augmenteraient les frais d'exploitation des petits remorqueurs d'environ, mettons, \$15,000 à \$20,000 par année. L'effet d'un tel fardeau, du moins pour les petits propriétaires, serait la ruine. Ils ne pourraient continuer.

Je crois que le salaire d'un opérateur de radio est d'environ \$270 par mois. Cela ne comprend pas les heures supplémentaires, et en outre de savoir si vous pourriez toujours avoir un radiotélégraphiste, vous ne pourriez appareiller sans en avoir un. Et dans certains cas, les grosses compagnies de remorquage seraient tenues d'avoir un opérateur supplémentaire de plein temps pour les besoins de leur flotte. Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire de parler davantage des fardeaux économiques. Ils sont assez évidents, surtout dans le cas des petits propriétaires si nombreux sur la côte du Pacifique.

M. HERRIDGE: Que veut dire le témoin?

Le TÉMOIN: J'entends un remorqueur sous la direction d'un gérant qui en est le propriétaire, ou d'un patron qui en est le propriétaire.

M. HERRIDGE: C'est très bien; je vous remercie.

Le TÉMOIN: J'en arrive au troisième point: exiger des remorqueurs d'une jauge brute de moins de 500 tonneaux d'être munis du radiotélégraphe dépasserait les exigences établies par la Convention de sécurité de 1948 qui permet aux navires d'une jauge brute de jusqu'à 5,000 tonneaux de faire le commerce côtier sans installation radiotélégraphique d'aucune sorte. Cet aspect a été mentionné ici, afin de bien faire comprendre aux membres que la limite est de 5,000 tonneaux. Il s'agit du commerce côtier seulement, et non pas de voyages internationaux.

Le bill réduit la limite à 500 tonneaux pour les cargos; et, en autant qu'il s'agit de l'industrie du remorquage, elle la réduit aux navires de tout tonnage lorsque ce sont des remorqueurs ou des bateaux de la dimension et du tonnage indiqués.